



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 06 août 2012**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 19 h

**Sont présents** : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes, Matthieu HECKLEN, Antoine BACH, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Jean-Marie FRAN CZAK, Huguette REINAUER, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, David PRINZBACH.

**Ont donné procuration** :

Monsieur Michel GENDRIN à Monsieur le Maire,  
Madame Marie-Thérèse BARTH à Monsieur Matthieu HECKLEN,  
Madame Guilaine WEISS à Monsieur Antoine BACH,  
Madame Martine BUIRETTE à Monsieur Guy LOCHER.

**Est absent excusé** :

Monsieur Jean-Pierre BADER

**Sont absents** :

Monsieur Jacques ECKENFELS  
Monsieur Hugues SCHLIENGER  
Monsieur Thierry HAENLIN

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Mademoiselle Elisabeth HASSLER

## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2012**
2. **Urbanisme**
  - Déclarations préalables
  - Permis de construire
  - Acte administratif de vente – Monsieur et Madame MARCHAL
3. **Finances**
  - Décision modificative N°3
  - Cadeaux attribués lors de fêtes et cérémonies
  - Détections incendie et cloisons pare feu – Ecole Elémentaire
  - Renouvellement ligne de trésorerie
4. **Travaux**
  - Mise aux normes accessibilité de la mairie et aménagement des abords
  - Réaménagement du carrefour rue de Zillisheim – route de Didenheim
5. **Compte rendu de délégation**
  - Travaux de terrassement à l'école élémentaire
  - Déplacement d'un coffret électrique – Carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim
  - Acquisition de matériel - Ecoles
6. **Rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**
7. **Rapport d'activité 2011 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

## 8. Divers

- Remerciements
- Déplacement d'un arrêt de bus
- Information
- Congrès des Maires 2012
- Interventions diverses

Après avoir désigné un secrétaire de séance, et, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire insiste sur le caractère exceptionnel de cette convocation en pleine période estivale. Il explique que l'aménagement du Carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim a généré un certain nombre de travaux et d'analyses supplémentaires.

De ce fait, il importe de réajuster les crédits relatifs à cette opération, afin que, lorsque tout sera soldé, la Commune puisse rapidement être remboursée par le Département.

## 1. Approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2012

Monsieur LOCHER souhaite apporter une précision par rapport à l'une de ses interventions lors du Conseil Municipal du 25 juin 2012.

Il précise, en effet, qu'en ce qui concerne la construction en cours rue de la Vallée, ce n'est pas lui qui a eu une conversation avec le propriétaire de la parcelle mais ses voisins.

D'autre part, Monsieur LOCHER est surpris de ne trouver aucune ligne relevant ses autres interventions. Il y a donc lieu de compléter le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, comme suit :

### ↳ Point divers :

Monsieur LOCHER demande si le tronçon de la Grand'Rue, allant de l'ancien dépôt de pain jusqu'à sa propriété ne pourrait être davantage sécurisé.

Un véhicule passant toutes les 26 secondes, il interroge Monsieur le Maire quant à une inscription de crédits au niveau du prochain budget, destinée à une opération de sécurisation.

Il signale un tassement important au niveau de l'emplacement de la « Maison Klein », rue des Bergers, et suggère qu'un remblai de tout venant soit réalisé.

L'ensemble de ces observations a été intégré au procès-verbal de la séance du 25 juin dernier qui est adopté à l'unanimité.

## 2. Urbanisme

### 2.1. Déclarations préalables

Quatre déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par le Cabinet AGE Géomètres, sis 35 rue Victor Schoelcher à MULHOUSE pour le compte de Monsieur Romain NEFF, domicilié à HOCHSTATT – 18, rue des Cigognes, pour la division du terrain cadastré section 02 – parcelles 202/58 et 203/58.
- Déposée par Madame Nathalie STRICH, domiciliée à HOCHSTATT – 33, rue Soland, pour la mise en place d'une clôture sur le terrain situé section 05 – parcelles 581 et 585.

- Déposée par Monsieur Edouard SIMON, domicilié à Hochstatt – 7, rue du Stade, pour la mise en place de panneaux en bois d'une hauteur de 1,80 m sur le terrain situé section 05 – parcelle 184/156.
- Déposée par la Société Conseil Eco Génération, représentée par Monsieur Hassen HANNACHI – 69400 LIMAS, pour le compte de Monsieur et Madame Vito GAGGIANO, domiciliés 13 Impasse des Roseaux – 68720 HOCHSTATT, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture pour une superficie de 21 m<sup>2</sup> sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 590.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

## **2.2. Permis de construire**

- Déposé par Maisons CREATIV, sise à ROSENAU – 56, rue de l'Au, pour le compte de Monsieur et Madame Dominique BESONNET, domiciliés à DIDENHEIM – 11A, Rue de Zillisheim, pour la construction d'une maison individuelle sur le terrain cadastré section 02 – parcelle 214/58.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis de construire.

- Déposé par Monsieur Pascal WITTMANN, domicilié à Mulhouse – 1, rue du Ravin, pour la construction d'une maison individuelle au lieu dit « Chemin du Waldweg » à HOCHSTATT sur le terrain situé section 15 – parcelles 178, 179 et 180.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis : construction non raccordable au réseau d'eau potable.

## **2.3. Acte administratif de vente – Monsieur et Madame MARCHAL**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vente de la maison sise 4A rue du Bourg, le constat a été fait que la parcelle cadastrée section 5 – n° 237 d'une surface de 28 m<sup>2</sup> appartenait à la commune, alors qu'elle était sur-bâtie par la clôture de la propriété.

Par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil Municipal décidait de vendre cette parcelle aux acquéreurs de la maison, Monsieur et Madame MARCHAL, au prix de 2 800,- € et de confier la rédaction de l'acte y afférent à Maître Christine KLEIN, Notaire à SIERENTZ, déjà en charge du dossier de la vente du bien.

Après avoir été sollicités par les époux MARCHAL, et, afin de leur éviter des frais notariés supplémentaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la formalisation de cette vente par un acte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- confirme son accord pour la vente de la parcelle cadastrée section 5 - n° 237 d'une surface de 28 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame MARCHAL, acquéreurs de la maison sise 4A rue du Bourg, au prix de 2 800,- €.

- délègue Monsieur Matthieu HECKLEN, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour signer l'acte administratif de vente et tout document afférent à cette opération, par devant Monsieur le Maire.

La présente délibération remplace et annule la délibération n° 02/2012 du 20 février 2012.

### 3. Finances

#### 3.1. *Décision Modificative n°3*

Monsieur le Maire explique qu'au vu de l'avancement de certains chantiers et dossiers (notamment les travaux de mise en conformité sécurité incendie de l'école élémentaire, ceux du réaménagement du carrefour route de Didenheim-rue de Zillisheim ainsi que l'acquisition de la maison GORIN), il y a lieu de réajuster un certain nombre de crédits prévus au Budget Primitif 2012, en section d'investissement. Il propose donc au Conseil Municipal les inscriptions suivantes :

Article 2313 Opération 13 (D)	+ 19 700,00 €	
Article 2313 Opération 23 (D)	+ 38 800,00 €	
Article 1641 ( R )		+ 58 500,00 €
Article 2313 Opération 16 (D)	+ 70 000,00 €	
Article 1323 Opération 16 (R)		+ 70 000,00 €

Par ailleurs, la vente au prix de 400,- €, de la Renault Express du service technique, décidée lors du Conseil Municipal du 20 février dernier, doit faire l'objet d'un jeu d'écriture comptable : en effet, le bien doit être « sorti » de l'inventaire de la commune.

A ce titre, il y a lieu de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 042 Article 675 ( D )	+ 9 648,10 €	
Chapitre 77 Article 775 ( R )		+ 400,00 €
Chapitre 042 Article 076 ( R )		+ 9 248,10 €
Chapitre 040 Article 192 ( D )	+ 9 648,10 €	
Chapitre 040 Article 2182 ( R )		+ 9 648,10 €

Enfin, dans le cadre de l'inscription au Budget Primitif 2012 d'un crédit de 3 000,- € en recette de fonctionnement, relatif aux travaux en régie, Monsieur le Trésorier souhaite que d'ores et déjà la commune réalise l'équilibre budgétaire. Il y a donc lieu de prévoir, en section d'investissement :

Chapitre 040 Article 2313 ( D )	+ 3000,00 €	
Chapitre 16 Article 1641 ( R )		+ 3 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise ces inscriptions et ajustements de crédits au niveau du Budget Primitif 2012.

### **3.2. Cadeaux attribués lors de fêtes et de cérémonies**

Lors de sa séance du 12 juin 2012, le Conseil Municipal approuvait le principe de compléter la liste des fêtes et cérémonies à l'occasion desquelles un cadeau était offert, et d'y inclure le départ des enseignants.

Toutefois, Monsieur le Maire informe ses collègues que dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité, Monsieur le Sous Préfet a rappelé « qu'une collectivité ne peut décider d'une dépense que si celle-ci présente un intérêt public communal et n'enfreint pas le principe d'égalité de traitement entre les administrés ».

Dans son courrier il précise en outre que la pratique d'offrir à un agent de l'Etat (Education Nationale) un cadeau payé sur les fonds communaux ne trouve de fondement juridique dans aucun texte législatif ou réglementaire.

Il invite donc le Conseil Municipal à revenir sur cette décision, afin notamment, en cas de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, d'éviter le remboursement par les intéressés de cet avantage qui leur a été octroyé.

Au vu de ces observations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la décision prise en date du 12 juin 2012 et de rétablir la liste et le montant des cadeaux attribués lors de fêtes et cérémonies, tels qu'ils avaient été définis au préalable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'annuler sa décision d'octroyer un cadeau d'une valeur de 100,- € lors du départ d'un enseignant,
- annule la délibération n° 52/2012 du 12 juin 2012.

### **3.3. Détections incendie et cloisons pare feu – Ecole Elémentaire**

Monsieur le Maire évoque les nouvelles consultations menées, dans le cadre de la mise en conformité sécurité incendie du bâtiment, pour :

- Le remplacement de la centrale incendie,
- La mise en place d'un plan d'intervention,
- La fourniture et la pose de cloisons pare feu.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal les devis de plusieurs sociétés :

- ✚ L'entreprise HUBER de Mulhouse pour le remplacement de la centrale incendie pour un montant HT de 10 000,00 €, soit 11 960,00 € TTC,
- ✚ L'entreprise SUNDGAU PROTECTION INCENDIE de Bettendorf pour la mise en place d'un plan d'intervention (5 plans d'évacuation et 2 boîtes de clés), pour un montant HT de 610,20 €, soit 729,80 € TTC,
- ✚ L'entreprise LEADER PLATRERIE de Richwiller pour la fourniture et la pose de cloisons pare feu, pour un montant HT de 1 360,00 € soit 1 626,56 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- confier le remplacement de la centrale incendie de l'école élémentaire à l'entreprise HUBER de Mulhouse pour un montant HT de 10 000,00 € soit 11 960,00 € TTC,

- retenir la proposition de l'entreprise SUNDGAU PROTECTION INCENDIE de Bettendorf pour la mise en place d'un plan d'intervention pour un montant HT de 610,20 €, soit 729,80 € TTC,
- confier à l'entreprise LEADER PLATRERIE de Richwiller les travaux relatifs à la fourniture et à la pose de cloisons pare feu pour un montant HT de 1 360,00 €, soit 1 626,56 € TTC.

### **3.4. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Par délibération en date du 08 septembre 2008, le Conseil Municipal décidait de contracter une ligne de trésorerie de 500 000,00 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de MULHOUSE pour une durée de 12 mois. Celle-ci a été renouvelée pour une durée d'un an auprès du même organisme par délibération du 14 septembre 2009, puis reconduite et son terme est le 30 septembre 2012.

Monsieur le Maire propose, afin de pouvoir disposer d'une marge financière destinée à financer les différents travaux en cours et de pouvoir anticiper des financements à longs termes, de solliciter le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Une consultation a été menée auprès de plusieurs organismes bancaires, dans le respect des conditions initiales, et, Monsieur le Maire propose la reconduction auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal,  
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 € auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel aux conditions suivantes :
  - ⇒ Taux : Euribor 3 mois + marge de 1,80 point (0,42 %)
  - ⇒ Frais de dossier : 1 000,00 €
  - ⇒ Durée : 12 mois
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents à intervenir.

## **4. Travaux**

### **4.1. Mise aux normes accessibilité de la mairie et aménagement des abords**

Lors de sa séance du 25 juin dernier, le Conseil Municipal attribuait les différents lots afférents à ce programme d'investissement, hormis les lots n° 3 « Etanchéité – Zinguerie » différé aux fins de négociations et n° 10 « Menuiserie Intérieure » pour lequel une nouvelle consultation a été lancée.

Monsieur le Maire fait part de la négociation menée le 24 juillet 2012, à l'issue de laquelle, l'entreprise GALOPIN acceptait de ramener sa proposition initiale de 17 826,13 € HT à 17 000,00 € HT, soit 20 332,00 € TTC.

Il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer le lot n° 3 « Etanchéité – Zinguerie » à l'entreprise GALOPIN de Mulhouse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide l'attribution du lot n° 3 « Etanchéité – Zinguerie » à l'entreprise GALOPIN de Mulhouse pour un montant HT de 17 000,00 €, soit 20332,00 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document à intervenir.

#### **4.2. Réaménagement du carrefour rue de Zillisheim – route de Didenheim**

Monsieur le Maire revient sur la mise en place du chantier, surtout sur les nombreux éléments extérieurs qu'il a été nécessaire de prendre en compte pour une signalisation la plus sécuritaire possible.

Après avoir obtenu l'aval des services départementaux et formalisé la signalisation par un troisième arrêté municipal, la sortie vers la départementale, des riverains de l'Attenberg et de ceux de la portion de la rue de Zillisheim (au-delà du carrefour) a pu être mise en œuvre grâce à la mise en fonction d'un 3<sup>ème</sup> feu tricolore.

En parallèle, une fermeture physique de la rue, par un merlon de terre et de grands plots de chantier a été opérée au niveau de la benne à verre, après le lotissement de l'Attenberg, tel que cela avait été prévu initialement.

Cette modification a un coût et Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la facture présentée par l'entreprise T.P. SCHNEIDER pour un montant HT de 3 500,00 €, soit 4 186,00 € TTC. Etant entendu que la Commune seule s'est engagée à supporter cette dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir suivi les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la dépense inhérente à cette modification de signalisation pour un montant HT de 3 500,00 €, soit 4 186,00 € TTC nécessaire à la mise en place d'un 3<sup>ème</sup> feu tricolore de chantier, par l'entreprise T.P. SCHNEIDER de Wittenheim,
- autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

Les crédits y afférents figurent à l'article 2313 - Opération 16 du Budget Primitif 2012.

## **5. Compte rendu de délégation**

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

### **5.1. Travaux de terrassement à l'Ecole Elémentaire**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil Municipal lors de la réunion du 25 juin 2012, approuvant le devis proposé par l'entreprise HARTMANN (Monsieur Hartmann ne prenant pas part au vote) pour la création d'un palier au niveau de la sortie de secours.

Ordre a donc été donné à l'entreprise de réaliser les travaux pour un montant HT de 1 960,00 €, soit 2 344,16 € TTC.

Suite à la consultation lancée pour la mission de Contrôle Technique de Construction, il fait part de la retenue de l'offre de l'APAVE, pour un montant HT de 2 500,00 €, soit 2 990,00 € TTC.

### **5.2. Déplacement d'un coffret électrique – Carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim**

Au vu du nouvel axe que prendra la rue de Zillisheim, suite aux travaux de réaménagement du carrefour, il s'est avéré indispensable de procéder au déplacement d'un coffret électrique. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise T.P.S. s'est chargée des travaux et ordre a été donné à ERDF d'effectuer la modification du branchement électrique pour un montant HT de 722,77 €, soit 864,43 € TTC.

### **5.3. Acquisition de matériel – Ecoles**

Monsieur HECKLEN évoque la commande qu'il vient de passer auprès de la CAMIF s'élevant à 1 386,16 HT, soit 1 657,85 € TTC pour le remplacement des panneaux de basket-ball, des buts de handball et de leurs filets pour le plateau sportif à l'école élémentaire, ainsi que de nouvelles taies d'oreiller pour l'école maternelle.

## **6. Rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2011, présenté par la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH.

Monsieur le Maire précise qu'un accord de près de 4 millions d'euros a été signé avec l'Agence de l'Eau pour la remise à niveau des réseaux d'assainissement et l'élimination des eaux claires.

Monsieur LOCHER informe qu'il a mis ce rapport sur le site internet de la Commune afin d'en faciliter la consultation pour tous.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce document est mis à la disposition du public à la mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

## **7. Rapport 2011 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité pour l'année 2011 présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Monsieur le Maire rappelle que ce Syndicat a été créé il y a environ une dizaine d'années pour mutualiser les fonds qu'EDF devait reverser aux communes ayant investi dans les travaux électriques.

Depuis 3 ans, il a participé également à la mise en place du réseau d'alimentation en gaz pour les communes qui n'en disposent pas.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni réserve.

Ce document est mis à la disposition du public à la mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

## **8. Divers**

### **8.1. Remerciements**

Monsieur le Maire fait part des remerciements parvenus de :

 Madame Louise TAGLANG

 Madame et Monsieur JASINSKI

pour l'attention prodiguée à l'occasion de leur 80<sup>ème</sup> anniversaire.

 Madame Anne-Marie SCHLIENGER

pour l'attention témoignée à l'occasion de son départ à la retraite.

 L'Association DELTA REVIE

pour la subvention allouée par la commune.

### **8.2. Déplacement de l'arrêt de bus**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la suppression de l'arrêt de bus situé devant l'entrée du restaurant « Le Cheval Blanc » et son déplacement plus haut dans la Grand'Rue, plus précisément en face de l'église.

Ce changement, dans le sens MULHOUSE – ALTKIRCH, est souhaité, tant par le restaurateur que par le Conseil Général qui se chargera de procéder au déplacement du panneau matérialisant l'arrêt de bus.

Cette modification devrait être effective dès la rentrée scolaire.

### **8.3. Information**

Monsieur le Maire revient sur les contrats de location des photocopieurs installés à la mairie et dans les deux écoles.

A l'issue d'un entretien récent avec un représentant de la société DYCTAL, il se réjouit d'avoir pu négocier la mise en place de 3 photocopieurs neufs, avec une économie mensuelle de 91,89 €.

### **8.4. Congrès des Maires 2012**

A l'instar des années précédentes, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour désigner Monsieur Matthieu HECKLEN, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme représentant de la Collectivité au prochain Congrès des Maires qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2012 à PARIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise la prise en charge des frais de déplacement et de nuitées pour Monsieur Matthieu HECKLEN.

### **8.5. Interventions diverses**

✚ Monsieur FRAN CZAK a observé quelques endroits dans la Commune qui sont envahis par des « herbes folles ».

Monsieur LOCHER surenchérit, estimant que les massifs de fleurs pourraient au moins être nettoyés.

Il évoque le désherbage des abords de la rue des Bergers qui a été effectué par Monsieur ROTH et déplore qu'après cela, les agents n'aient même pas ramassé le tas de mauvaises herbes laissé sur le bas côté.

Monsieur le Maire leur rappelle la volonté de la collectivité de ne plus utiliser de désherbant. Les agents techniques venaient juste de reprendre les travaux de jardinage, après qu'ils aient passé de longs instants aux travaux de l'école élémentaire.

D'autre part, des étudiants recrutés dans le cadre de « jobs d'été » les seconderont dans tous les travaux paysagers.

Quant à l'enlèvement de déchets pour des tiers, ils ont l'interdiction de le faire.

✚ Monsieur LOCHER évoque la nécessité de réunir une commission de fleurissement et lance un appel aux volontaires : Monsieur PRINZBACH et Madame REINAUER l'accompagneront dans sa tournée à travers le village.

✚ Monsieur LOCHER demande quelle est la position qui a été prise par rapport à la construction du fameux abri de jardin rue de la Vallée.

Monsieur le Maire l'informe qu'une lettre a été adressée au propriétaire l'enjoignant à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

✚ Monsieur LOCHER s'inquiète du fait que malgré la barrière qui vient d'être installée au niveau du « Bilot », de nombreuses personnes profitent de l'espace libre à droite d'un des poteaux pour se faufiler.

Monsieur le Maire a constaté ces incivilités et dès septembre, l'entreprise KLEIBER sera sollicitée, afin qu'un pilier soit installé, barrant ainsi le passage sur les propriétés privées voisines, à tous les véhicules.

- ✚ Madame REINAUER s'enquiert de la possibilité d'installer un panneau à l'entrée de l'Attenberg indiquant que cette voie d'accès ne dessert que le lotissement.  
En effet, depuis les travaux du Carrefour, certains automobilistes pensaient éviter cet axe et emprunter un raccourci en passant par l'Attenberg, sillonnant les rues à une vitesse peu civique.
- ✚ Monsieur FRANZAK, au nom des copropriétaires résidant rue des Acacias, demande s'il est possible que soit installé un miroir, facilitant leur visibilité à la sortie de leurs résidences.  
Monsieur le Maire les invite à formuler leur demande par écrit.
- ✚ Monsieur HARTMANN revient sur les problèmes de trottoirs au niveau de la propriété de Monsieur et Madame VIDOVIKOVA, dont la limite est en décalage de près d'un mètre : leurs thuyas seraient donc plantés sur le domaine communal...  
Monsieur le Maire, afin de solutionner le problème, propose de rencontrer ces derniers en compagnie de Monsieur HARTMANN, et/ou, de soumettre ce souci à la réflexion des membres de la Commission des Travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 heures 30.

Le Maire,  
Michel WILLEMANN

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de HOCHSTATT  
de la séance du 25 juin 2012**

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation des procès verbaux des séances des 14 mai et 12 juin 2012**
2. **Urbanisme**
  - ⇒ Déclarations préalables
  - ⇒ Permis de construire
  - ⇒ Avis sur la majoration des droits à construire de 30 % prévue par la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012
3. **Finances**
  - ⇒ Décision modificative N° 2
  - ⇒ Révision loyers communaux
  - ⇒ Attribution des subventions par la Commission Sociale
  - ⇒ Caution et admission en non valeur – Logement 39, Grand'Rue
  - ⇒ Encaissement de chèque
  - ⇒ Dégradations à l'école élémentaire (15/08/2010) – Action en justice
4. **Travaux**
  - ⇒ Aménagement du carrefour Route de Didenheim / Rue de Zillisheim
  - ⇒ Accessibilité Mairie et aménagements extérieurs
  - ⇒ Ecole élémentaire
5. **Compte-rendu de délégation**
  - ⇒ Remplacement d'un évier – Logement 39, Grand'Rue
6. **Personnel**
  - ⇒ Recrutement de « saisonniers »
7. **Divers**
  - ⇒ Remerciements
  - ⇒ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau

<b>Nom – Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
Michel WILLEMANN	Maire		
Matthieu HECKLEN	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Marie-Thérèse BARTH	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Antoine BACH	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Elisabeth HASSLER	Conseiller municipal		

Thierry HAENLIN	Conseiller municipal	Procuration donnée à Madame Marie-Thérèse BARTH	
Mathieu HARTMANN	Conseiller municipal		
Michel GENDRIN	Conseiller municipal		
Hugues SCHLIENGER	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
Jean-Marie FRAN CZAK	Conseiller municipal		
Huguette REINAUER	Conseiller municipal		
Guy LOCHER	Conseiller municipal		
Marie-Rose FOURNIER	Conseiller municipal		
David PRINZBACH	Conseiller municipal		
Jean-Pierre BADER	Conseiller municipal	Procuration donnée à Monsieur le Maire	
Guilaine WEISS	Conseiller municipal		
Jacques ECKENFELS	Conseiller municipal	Absent et pas représenté	
Martine BUIRETTE	Conseiller municipal		